

## CHARTRE D'UTILISATION DU CATALPA

### L'environnement

**Tri sélectif** : Le tri des déchets est obligatoire. Le CLIENT sera responsable de l'évacuation des déchets en verre, en plastique et en carton qu'il aura produits durant son séjour. Des poubelles de tri sont à la disposition du client. Des containers de tri sélectif se situent sur le parking face au CATALPA.

**Nuisances sonores** : Il n'y a pas de contrainte horaire au CATALPA ; en contrepartie, le CLIENT s'engage pour.

- Le respect du voisinage : Les enceintes devront rester dans la salle et tournées vers l'intérieur avec un volume sonore inférieur à 85 décibels (le volume en discothèque est de 100 DB). Les cris et hurlements sont proscrits à l'extérieur.
- Le respect de ses invités : Au-delà de 85 DB les sons deviennent nocifs pour l'oreille et peuvent entraîner des lésions irréversibles. La douleur auditive n'apparaît pourtant qu'à partir de 120 DB.
- La porte de la salle côté sono doit rester fermée quand il y a de la musique. Caissons de basses interdits

**Consommations d'eau et d'énergie** : Le CLIENT s'engage à maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie et à veiller à ne pas gaspiller ces ressources.

### Le matériel

**Décoration de la salle** : Le CLIENT ne fera aucune marque indélébile sur les murs, sols, plafonds ou tout autre élément mobilier ou immobilier, intérieur ou extérieur du CATALPA. (Clous, vis, scotch puissant, marqueurs, colle, etc...). Les tables et les chaises seront déplacées en les portant. A l'issue de l'évènement, elles seront rangées propres et empilées comme à l'arrivée du CLIENT.

**Utilisation de la cuisine** : La cuisine doit être utilisée dans le respect de l'hygiène et de la sécurité des cuisines professionnelles. La FRITURE y est INTERDITE.

**Mobilier** : Le mobilier qui est à la disposition du CLIENT devra être remis en place après utilisation. Il veillera à rendre le matériel dans le même état qu'il l'aura perçu.

**Barbecue** : Le barbecue devra être nettoyé par le CLIENT après utilisation (évacuation des cendres, ramassage des résidus de cuisson)

**Tireuse à bière** : La tireuse à bière doit rester à l'extérieur de la salle

### Le comportement

**Nettoyage** : Il devra être effectué consciencieusement afin de rendre le site dans l'état de propreté dans lequel il a été livré au client

**Espaces verts et extérieurs** : Les fleurs et les plantations sont fragiles. Le CLIENT en prendra soin et surveillera les enfants afin qu'ils n'arrachent rien et ne se pendent pas aux branches. Il veillera également à ce que les mégots de cigarettes et autres déchets (confettis, pétales...) soient ramassés avant son départ.

**Les enfants** : Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient respectueux de cette charte au même titre qu'eux-mêmes. Les cailloux devront rester au sol. Ils provoquent souvent des dégâts quand ils y reviennent après l'avoir quitté.

**Les véhicules** : Ils resteront sur le parking extérieur du CATALPA. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle doit être préservé pour les secours.

**Les chiens** : Les chiens sont interdits au CATALPA.

**Signature du CLIENT**